

**PLAFONDS DE RESSOURCES POUR L'ACCÈS AUX LOGEMENTS HLM  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011**

**Base : Revenu fiscal de référence 2009**

*Références : Arrêté du 28 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 29 juillet 1987*

Catégorie de ménages	Plafonds des ressources ( Zones II et III)	
	PLA CDC et PLUS <sup>(1)</sup>	PLA LM et PLAI <sup>(2)</sup>
1 - Personne seule	19 225 €	10 572 €
2 - Couple	25 673 €	15 405 €
3 - Couple + 1 enfant ou famille monoparentale + 1 enfant	30 874 €	18 524 €
4 - Couple + 2 enfants ou famille monoparentale + 2 enfants	37 272 €	20 612 €
5 - Couple + 3 enfants ou famille monoparentale + 3 enfants	43 846 €	24 116 €
6 - Couple + 4 enfants ou famille monoparentale + 4 enfants	49 414 €	27 178 €
Par personne supplémentaire	+5 512 €	+3 031 €

Source : Ministère du Logement

Applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Ces plafonds sont également à prendre en compte pour l'accès au parc privé conventionné

<sup>(1)</sup> ANAH - <sup>(2)</sup> PST